

temps les droits sacrés de l'autorité et de la propriété, base de l'ordre social. Je n'ai rien dit de son courage à défendre les peuples opprimés. Que de fois Pie IX n'a-t-il pas élevé la voix en faveur de l'héroïque Pologne, et signalé au monde la politique barbare de la Russie ! Je n'ai rien dit de sa protection et de son encouragement donnés aux sciences, aux lettres et aux arts. Je n'ai pas parlé de la gloire qu'il a répandue sur l'église militante en canonisant un aussi grand nombre de saints. Je n'ai pas même parlé du concile universel qui va s'ouvrir cette année, et qui sera le plus grand événement du XIX^e siècle. Je n'ai fait qu'effleurer quelques sommets, et j'ai amplement prouvé ce que je voulais démontrer ; que, par Pie IX, le Seigneur a fait éclater en notre faveur sa puissance et sa gloire ; que par lui l'église militante a été défendue, exaltée, illuminée, étendue, glorifiée, sanctifiée, et que nos actions de grâces sont justes et légitimes, équitables et salutaires.

Mes frères, pendant que nos esprits et nos cœurs sont élevés vers Dieu pour lui rendre grâce souvenons-nous du deuxième objet de cette réunion et de cette grande solennité : prions pour le Pape. Prions pour Pie IX : la piété filiale nous en fait un devoir, c'est notre père ; la reconnaissance l'exige, il a couvert l'armée du Christ d'une gloire immortelle.